



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

Décision N° 2024 575

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS**

**VACCINATION CONTRE LA LEPTOSPIROSE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN  
MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit organiser la vaccination contre la leptospirose des agents exposés à ce risque dans le cadre de leur activité professionnelle,

Considérant qu'en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, l'Institut Pasteur, ayant son siège social à Lille (59019), 1 rue du Professeur Calmette – BP 245, a été consulté et répond aux besoins de la collectivité pour un montant de 5171,40 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet la vaccination contre la leptospirose de 28 agents volontaires de la Communauté d'Agglomération, avec l'Institut Pasteur, ayant son siège social à Lille (59019), 1 rue du Professeur Calmette – BP 245, et de le signer pour un montant de 5171,40 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **24 JUIL. 2024**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **24 JUIL. 2024**

Et de la publication le **24 JUIL. 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky